

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°02-2023-101

PUBLIÉ LE 22 JUIN 2023

Sommaire

Centre Hospitalier de Soissons /

02-2023-06-22-00001 - Décision n°23-28 de délégation de signature au titre de la direction des ressources économiques et logistiques du Centre hospitalier de Soissons et de la cellule achats du GHT SAPHIR (1 page) Page 3

Centre Hospitalier Jeanne De Navarre de Château-Thierry / Direction Générale

02-2023-06-20-00002 - Décision 23-21 relative à la Permanence des soins en pédiatrie (1 page) Page 5

02-2023-06-20-00001 - Décision 23-22 relative à la Permanence des soins en Gynécologie-Obstétrique (1 page) Page 7

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau des affaires juridiques et de la coordination interministérielle

02-2023-06-22-00002 - Décision n°23-29 de délégation de signature au titre de la permanence de l'autorité administrative et de la continuité de service public du centre hospitalier de Soissons et de l'EHPAD de Coucy-Le-Château (1 page) Page 9

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne / Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

02-2023-05-24-00002 - Arrêté n°23-58 attribuant la médaille de bronze, de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (2 pages) Page 11

Centre Hospitalier de Soissons

02-2023-06-22-00001

Décision n°23-28 de délégation de signature au titre de la direction des ressources économiques et logistiques du Centre hospitalier de Soissons et de la cellule achats du GHT SAPHIR

Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Décision enregistrée sous le n°

23 - 28

Décision de délégation de signature au titre de la direction des ressources économiques et logistiques du Centre hospitalier de Soissons et de la cellule achats du GHT SAPHIR

LE DIRECTEUR,

Vu l'ensemble des textes applicables,

Vu l'organigramme du Centre hospitalier de Soissons en date du 1^{er} mai 2023.

DECIDE

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Madame Francesca COURTIN, directrice adjointe en responsabilité de la direction des ressources économiques et logistiques, et de la cellule achats, à l'effet de signer au nom du directeur général :

- tous actes, décisions ou conventions relatifs aux champs sous sa responsabilité.

Article 2 : La signature et le paraphe de la nouvelle délégation sont joints ci-dessous à la présente décision.

Titulaire de la délégation	Signature et paraphe
Francesca COURTIN Directrice adjointe	 FC

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance et transmise sans délai aux comptables de l'établissement.

Article 4 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Soissons, le 22 juin 2023

Le Directeur


E. LAGARDERE

Centre Hospitalier Jeanne De Navarre de
Château-Thierry

02-2023-06-20-00002

Décision 23-21 relative à la Permanence des soins
en pédiatrie



JEANNE DE NAVARRE
CHÂTEAU-THIERRY

Extrait du registre des Décisions du Directeur

Décision enregistrée sous le n°

23-21

Décision relative à la Permanence des soins en pédiatrie.

Le DIRECTEUR,

Vu l'arrêté du 30 avril 2003 relatif à l'organisation et à l'indemnisation de la continuité des soins et de la permanence pharmaceutique dans les établissements publics de santé et dans les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, notamment son article 5,

Vu l'avis de la Commission médicale d'établissement du 20 juin 2023,

DECIDE

Qu'à partir du 1^{er} juillet 2023, la permanence des soins en pédiatrie est organisée, la nuit, dans les conditions suivantes :

- Une demi-permanence sur place pendant la première moitié de la nuit
- Et une demi-astreinte pendant la seconde partie de la nuit.

Château-Thierry, le 20 Juin 2023

Le Directeur par intérim

E. LAGARDERE



Centre Hospitalier Jeanne De Navarre de
Château-Thierry

02-2023-06-20-00001

Décision 23-22 relative à la Permanence des
soins en Gynécologie-Obstétrique



JEANNE DE NAVARRE
CHÂTEAU-THIERRY

Extrait du registre des Décisions du Directeur

Décision enregistrée sous le n°

23-22

Décision relative à la Permanence des soins en Gynécologie-Obstétrique.

Le DIRECTEUR,

Vu l'arrêté du 30 avril 2003 relatif à l'organisation et à l'indemnisation de la continuité des soins et de la permanence pharmaceutique dans les établissements publics de santé et dans les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, notamment son article 5,

Vu l'avis de la Commission médicale d'établissement du 20 juin 2023,

DECIDE

Qu'à partir du 1^{er} juillet 2023, la permanence des soins en en Gynécologie-Obstétrique est organisée, la nuit, dans les conditions suivantes :

- Une demi-permanence sur place pendant la première moitié de la nuit
- Et une demi-astreinte pendant la seconde partie de la nuit.

Château-Thierry, le 20 Juin 2023

Le Directeur par intérim

E. LAGARDERE



Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

02-2023-06-22-00002

Décision n°23-29 de délégation de signature au
titre de la permanence de l'autorité
administrative et de la continuité de service
public du centre hospitalier de Soissons et de
l'EHPAD de Coucy-Le-Château

Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Décision enregistrée sous le n°

23 - 29

Décision de délégation de signature au titre de la permanence de l'autorité administrative et de la continuité de service public du centre hospitalier de Soissons et de l'EHPAD de Coucy-le-Château

LE DIRECTEUR,


Vu l'ensemble des textes applicables,

Vu la décision relative à l'organigramme de direction commune entre le centre hospitalier de Soissons et l'EHPAD de Coucy-le-Château,

DECIDE

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Francesca COURTIN, directrice adjointe en responsabilité de la direction des ressources économiques et logistiques, à l'effet de signer, au cours des astreintes de direction qui lui sont confiées, toute décision liée à l'exercice de cette responsabilité et de cette mission sur le centre hospitalier de Soissons, et le cas échéant, sur l'EHPAD de Coucy-le-Château.

Article 2 : La signature et le paraphe de la nouvelle délégation sont joints ci-dessous à la présente décision.

Titulaire de la délégation	Signature et paraphe
Francesca COURTIN Directrice adjointe	 FC

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance et au conseil d'administration, et notifiée à Madame COURTIN.

Article 4 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Soissons, le 22 juin 2023

Le Directeur


E. LAGARDERE

Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de l'Aisne

02-2023-05-24-00002

Arrêté n°23-58 attribuant la médaille de bronze,
de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement
Associatif

Arrêté n° 23.58
**attribuant la médaille de bronze, de la Jeunesse,
des Sports et de l'Engagement Associatif**

Promotion du 14 juillet 2023

**Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif ;

Vu le décret du Président de la République du 26 mai 2021 nommant Monsieur Thomas CAMPEAUX, Préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n°83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

Vu l'avis favorable de la commission départementale d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif du 24 novembre 2022 ;

Sur proposition de l'Inspecteur d'académie, directeur des services académiques de l'éducation nationale de l'Aisne ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est attribuée à :

- Olivier LAZO
- Fabrice MAVET
- Arnaud JACQUEMIN
- Sandrine COURTAUX
- Maryse DUCATEL épouse VALADE
- Hugues CAPLIEZ
- Sylvain SAMAIN
- Alain GUILLEMIN
- Xavier MITOUART
- Daniel BOQUET
- Dominique LEVEQUE
- Stéphane DROUILLAT
- Raphaël JOSSEAUX
- Bernard LESSIRE
- Alexandre EMERY
- Elise RABOUT épouse VANDIN

.../...

Article 2 : Le Directeur de cabinet du Préfet de l'Aisne et l'Inspecteur d'académie, directeur des services académiques de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à LAON, le 24 MAI 2023

Pour le préfet et par délégation
le sous-préfet, directeur de cabinet
Damien TOURNEMIRE